



Action judiciaire avec free

Par **Christy31**, le **19/06/2017** à **09:30**

Bonjour,
J'ai été arnaqué l'année dernière par une
Soit disante société d'ameublement qui
me
Disait que j'avais été sélectionnée pour recevoir un
D'achat de 1000€. Ignorante à ce
moment là, ils m'ont donne
Un numéro surtaxé à appeler avec un code soit disant qui
annulait la surtaxation chez FREE. C'est ainsi que je me suis rendu compte le lendemain que
la ligne fixe était coupée avec avis de paiement de plus de 280€. Étant au chômage j'ai appelé
FREE afin de trouver une solution. Nous avons tablé pour 50€/mois. Mais ils m'ont coupé la
ligne et la Box. Je suis donc allée chez SFR.
Quelques semaines plus tard j'ai reçu un
courrier de INTRUM JUSTICIA me réclamant 446,83€. J'ai pris peur et je les ai appelé ils ont
exigé un paiement en 4 fois que j'ai accepté malgré moi vu ma situation financière. Je ne l'ai
donc pas payé. Ce matin j'ai reçu un courrier me réclamant 146,83€ afin de suspendre l'action
judiciaire prévue à mon encontre. Au téléphone les agents INTRUM JUSTICIA me traite telle
une bandite...
Je suis hors de moi et j'ai peur en même temps.
Je n'ai pas cette
somme.
Que dois je faire svp ?
Vont-ils me ficher ?
Vais je avoir un casier judiciaire
 ?
Aidez moi
Cordialement

Par **morobar**, le **19/06/2017** à **16:46**

Bonjour,
[citation] un paiement en 4 fois que j'ai accepté malgré moi vu ma situation
financière. Je ne l'ai donc pas payé. [/citation]
En quelque sorte vous avez refusé de payer
tout en acceptant.
Ou l'inverse.
Je suppose que vous avez demandé ou reçu un ordre de
retour pour la restitution de la box.
QU'en est-il de celle-ci ?

Par **Christy31**, le **19/06/2017** à **22:41**

J'ai retourné la box et tout le matériel en location bien sûr. J'ai même payé les frais de résiliation.
Attention je ne dis pas que j'ai raison mais je pense que si la manière de gérer cette situation par free avait été sage, nous n'en serions pas là.
Je tiens à préciser aussi que lors de mon abonnement, j'avais bien signifié ma volonté de faire bloquer tous les numéros inconnus et indésirables (pub, promotions et autres...)

Par **morobar**, le **20/06/2017** à **08:44**

Bjr,
Le principe est de disposer d'un ordre de retour pour la box.
Sans cet ordre, matérialisé par un étiquetage spécifique, c'est la galère assurée.
Je tiens à préciser aussi que lors de mon abonnement, j'avais bien signifié ma volonté de faire bloquer tous les numéros inconnus et indésirables (pub, promotions et autres...)
Ce n'est pas l'opérateur qui gère ces contraintes, c'est vous en accédant à votre compte d'abonné.
Il faut lire dans une boule de cristal pour trier entre votre marchand de meubles et son concurrent.